

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.218**

**Aire de grands passages des gens du voyage à Roullet-Saint-Estèphe :  
abandon du droit de chasse et délégation du droit de destruction de nuisibles**

**LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 12 décembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **50**

Nombre de pouvoirs: **22**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :** Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):** Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025\_12\_218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.12.218**

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**AIRE DE GRANDS PASSAGES DES GENS DU VOYAGE A ROULLET-SAINT-ESTEPHE : ABANDON DU DROIT DE CHASSE ET DELEGATION DU DROIT DE DESTRUCTION DE NUISIBLES**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9] NON VENTILÉ]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 15 : Lutte contre les espèces envahissantes

GrandAngoulême exerce la compétence en matière d'accueil des gens du voyage. A ce titre, il est propriétaire de l'Aire de grands passages située sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe, composée des parcelles 313E0508, 313E0510, 313E0514, 313E0392, 313E0393, 313E0394, 313E0395, 313E0396, 313E0397, 313E0398, 313ZH0058.

GrandAngoulême assure l'entretien et la maintenance de cette Aire, mais a délégué la gestion des installations des voyageurs au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage de Charente (SMAGVC).

Les dates d'ouverture de l'Aire de grands passages courrent du 1er mai au 15 octobre.

Dans le cadre de la lutte contre les espèces nuisibles l'Association de chasse de Roullet-Saint-Estèphe sollicite le droit de chasse sur lesdites parcelles, sachant qu'elle a déjà ce droit de chasse sur les parcelles voisines.

Vu l'arrêté préfectoral définissant la période d'ouverture de la chasse du 14 septembre 2025 au 28 février 2026 inclus.

Vu les avis favorables des services concernés par la gestion et l'entretien de l'Aire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025\_12\_218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'abandon du droit de chasse au profit de l'Association de chasse de Rouillet-Saint-Estèphe présidée par Monsieur ILLAND, sur les parcelles 313E0508, 313E0510, 313E0514, 313E0392, 313E0393, 313E0394, 313E0395, 313E0396, 313E0397, 313E0398, 313ZH0058.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'attestation d'abandon du droit de chasse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2026 inclus.

<b>Pour : 72</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025\_12\_218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025